

Département du MORBIHAN

2024/16/12/12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud (**arrivée à 20h50**), JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOJJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : PERON Alan, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, ULLIAC Morgane, PICARDA Styren.

Procurations : PERON Alan à BOURLÈS Christophe, LE GRAND Mickaël à JANNY Patrick, LE GRAND Hicham à NÉDÉLEC Rémi, ULLIAC Morgane à TROALEN Anne, PICARDA Styren à PERON Matthieu.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 03/12/2024
Convocation affichée le : 09/12/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Procurations (s) : 5

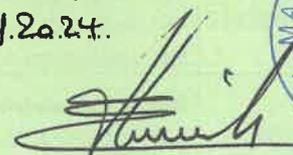
Reçu en Préfecture de VANNES le 18/12/2024

Publié ou notifié le 20/12/2024

Certifié exécutoire le 20/12/2024

A GOURIN, le 20/12/2024.

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



12- DÉCISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal se prononce sur la proposition relative à la décision modificative n°4, élaborée par la Commission des Finances, concernant le budget de la commune :

Département du MORBIHAN

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP ART-OPE-FONCTION	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
023	Virement à la section investissement	-16 021,40 €
023	Virement à la section investissement	-16 021,40 €
65	Charges exceptionnelles	30 872,83 €
657363-428	Subvention de fonctionnement versée au Service d'Aide à Domicile	30 872,83 €
		14 851,43 €

RECETTES

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 851,43 €
7811-020	Annulation des amortissements 2023, suite à régularisation anomalie Helios : erreur imputation lors acquisition du bien 1500 (imputation au c/204412 au lieu du c/204112)	14 851,43 €
		14 851,43 €

SECTION INVESTISSEMENT

CHAP ART-OPE-FONCTION	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 851,43 €
2804112	Annulation des amortissements suite à régularisation anomalie Helios : erreur imputation lors acquisition du bien 1500 (imputation au c/204412 au lieu du c/204112)	14 851,43 €
041	Opérations patrimoniales	3 732,00 €
2051-OPFI-01	Intégration de l'étude N°1775 (audit sécurisation messagerie) au bien 1775-1 (sécurisation messagerie)	432,00 €
2051-OPFI-01	Intégration de l'étude N°1556-2031 (audit infrastructure information) aux biens 1579, 1588 et 1588-1 --> passage au Cloud en 2022(Office 365 & BL)	2 150,31 €
21838-OPFI-01	Intégration de l'étude N°1556-2031 (audit infrastructure information) au bien 1587 (2 PC)	369,69 €
21838-OPFI-01	Intégration de l'étude N°1697 (audit des baies informatique mairie) au bien 1733 (Optimisation baie réseaux mairie)	780,00 €
20	Immobilisations incorporelles	6 960,00 €
202-168-731	Inventaire des cours d'eau	6 960,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 521,54 €
2112-106-845	Acquisition parcelle rue du 11 Nov & 8 Mai 1945 (délibN°2024/18/10/7 --> 1200€ + frais de notaire) - VOIRIE	1 521,54 €
		27 064,97 €

Département du MORBIHAN

RECETTES

021 021-OPFI-020	Virement de la section fonctionnement Virement de la section fonctionnement	-16 021,40 € -16 021,40 €
041 2031-OPFI-01	Opérations patrimoniales Intégration des études 1556-2031, 1697 & 1775 sur comptes définitifs	3 732,00 € 3 732,00 €
16 1641-OPNI-020	Emprunts et dettes assimilées Emprunt en euros	39 354,37 € 39 354,37 €
		27 064,97 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 21 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE »,

ADOPTE la décision modificative N°4 portant sur le budget principal.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 16 décembre 2024

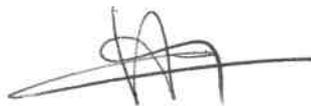
Le Maire,



Mairie de Gourin
56110

Hervé LE FLOC'H.

La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.